

## BUREAU DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 18 janvier 2023, s'est réuni le 2 février 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

### Administrateurs.trices :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Mathieu MONOT  
Madame Nadia AZOUG  
Monsieur Michel HOEN  
Madame Marlène DOINE  
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA  
Monsieur Philippe GERMAIN

#### **Excusée**

Madame Pascale LABBE

**Soit 6 membres** à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

### Administration :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet
Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction
Madame Prisca PREVOT	Secrétaire de Direction

#### **Excusée**

Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
--------------------	------------------------------

**Direction de la gestion  
du patrimoine, de la  
gestion locative, des  
attributions et des  
politiques sociales**

Objet : **Le Blanc-Mesnil - Victor Hugo 2**  
Fixation des tarifs de parking

## LE PRESIDENT EXPOSE

Agence de Dugny  
CR

Considérant les difficultés de stationnement sur la résidence du fait des parkings ouverts et accessibles à tous les véhicules ;

05 - Victor Hugo V01

Considérant la présence des portails d'accès ;

### Bureau

Délibération n°  
04.01.23

Considérant l'enquête soumise aux locataires qui fait apparaître que 54% des locataires sondés sont en faveur de la mise en place de barrières, avec une tarification de 8€ par mois et par place de stationnement ;

Adopté à l'unanimité

## LE BUREAU DELIBERE

Adopté à la majorité

### Article 1

Voix contre

Acte la mise en place de la fermeture de la cité et la mise en location des places de stationnement en extérieur.

Abstention (s)

### Article 2

NPPV

Fixe la tarification des places à 8 euros par mois et par place.

Le Président

**Mathieu MONOT**  
Conseiller départemental

## BUREAU DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 18 janvier 2023, s'est réuni le 2 février 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

### Administrateurs.trices :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Mathieu MONOT  
Madame Nadia AZOUG  
Monsieur Michel HOEN  
Madame Marlène DOINE  
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA  
Monsieur Philippe GERMAIN

#### **Excusée**

Madame Pascale LABBE

**Soit 6 membres** à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

### Administration :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet
Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction
Madame Prisca PREVOT	Secrétaire de Direction

#### **Excusée**

Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
--------------------	------------------------------

**LE PRESIDENT EXPOSE**

04 - RESAH V01

**Bureau**

Délibération n°  
03.01.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

:

Le RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers) est un groupement d'intérêt public (GIP) national dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur sanitaire, médico-social et social, public et privé non lucratif.

La centrale d'achat du RESAH propose plus de 3 500 offres conclues avec 700 fournisseurs et relevant de 11 familles d'achat (cf. ci-dessous), mais aussi des services associés (conseil, formations, solutions informatiques) :

Médicaments	Biomédical	Hôtellerie	Informatique
Dispositifs médicaux	Équipements généraux	Bâtiment et Énergie	Prestations générales
Laboratoire	Services généraux	Transports et véhicules	

La convention de service d'achat centralisé est un marché public conclu sans publicité ni mise en concurrence visant à permettre à un pouvoir adjudicateur d'accéder à un marché conclu par le RESAH agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire.

L'accès aux prestations de service d'achat centralisé du RESAH est réservé aux adhérents de la centrale d'achat. Pour bénéficier d'une offre, une personne morale doit donc adhérer à la centrale d'achat et payer une cotisation.

Considérant l'intérêt pour l'Office de bénéficier de la mutualisation des marchés négociés par la centrale d'achat RESAH.

Vu le Guide des adhérents **ci-joint**,

**LE BUREAU DELIBERE**

**Article 1**

Approuve l'adhésion de Seine-Saint-Denis habitat à la centrale d'achat RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers).

**Article 2**

Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion.

Le Président

**Mathieu MONOT**  
Conseiller départemental

# Guide des adhérents

DE LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH



# Édito

Madame, Monsieur,

Vous avez fait le choix d'adhérer au Resah. Nous vous remercions de votre confiance et espérons que vous y trouverez pleine satisfaction.

En tant qu'opérateur achat agissant dans le secteur public, nous sommes attachés à vous proposer non seulement un accès à un catalogue d'offres en centrale d'achat le plus complet et le plus adapté possible mais aussi des services associés (conseil, formations, solutions informatiques). Vous pouvez compter sur le Resah pour être un partenaire solide dans votre recherche de performance et dans la professionnalisation de vos équipes achat et logistique.

À travers ce guide, vous trouverez des clés et des conseils pour vous permettre de collaborer au mieux avec le Resah.

Par ailleurs, pour garantir un lien régulier et qualitatif entre vous et le Resah, nous mettons à votre disposition plusieurs interlocuteurs dédiés :

- L'équipe de la relation adhérents : basée au siège du Resah, elle est votre interlocutrice au quotidien pour obtenir des compléments d'informations sur les offres de la centrale d'achat, pour répondre à vos questions pratiques, notamment dans le suivi d'exécution d'un marché, etc.
- Votre correspondant régional : représentant du Resah basé dans votre région, il est l'animateur du réseau à l'échelle régionale.

Bienvenue au Resah et à bientôt !



**Dominique Legouge**

Directeur général du Resah

# Sommaire

1	Présentation .....	page 4
2	Les adhérents .....	page 6
3	Les offres .....	page 7
4	Les modalités d'accès aux offres .....	page 8
5	L'espace acheteur, votre outil indispensable.....	page 14
6	Les newsletters .....	page 16
7	L'équipe de la relation adhérents .....	page 17
8	Les correspondants régionaux .....	page 20



# 1

# Présentation

Le Resah est un groupement d'intérêt public (GIP) national dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur sanitaire, médico-social et social, public et privé non lucratif.

Convaincu que les achats peuvent appuyer la transformation du système de santé, **le Resah a organisé son activité autour de 2 grands pôles :**

1

**Une centrale d'achat accessible à tous les pouvoirs adjudicateurs** intervenant dans les secteurs sanitaire, médico-social et social.

2

**Un centre de ressources et d'expertise spécialisé dans le domaine de l'achat et de la logistique avec :**

- ◆ **Une activité de conseil** spécialisée dans l'organisation des fonctions achat, logistique et pharmaceutique,
- ◆ **Un Centre de formation** visant à développer les compétences des équipes achat et logistique,
- ◆ **Un département « éditions »** et **un journal d'actualité [www.santé-achat.info](http://www.santé-achat.info)** pour faciliter l'échange d'expérience et d'expertise,
- ◆ **Des solutions informatiques achat** facilitant l'organisation et la gestion des fonctions achat et logistique,
- ◆ **Un Centre de l'innovation** dont l'objectif est d'optimiser la relation entre acteurs de santé et industriels par l'innovation.

Notre convention constitutive est consultable en ligne sur le site du Resah\*.



ou flashez le code ci-dessous



\*[https://www.resah.fr/Ressources/FCK/files/Convention%20constitutive%20GIP%20Resah\\_V5.3.pdf](https://www.resah.fr/Ressources/FCK/files/Convention%20constitutive%20GIP%20Resah_V5.3.pdf)

Alors que le développement durable et la responsabilité sociétale s'inscrivent parmi les enjeux structurants de la transformation du système de santé, le Resah souhaite développer une stratégie pérenne, pluriannuelle, afin d'engager les bénéficiaires de sa centrale d'achat et ses 700 fournisseurs dans la mise en œuvre de pratiques d'achat responsable.

C'est à l'occasion du colloque « **piloter une démarche RSE dans le secteur sanitaire et médico-social** », organisé le 22 juin 2021, que le **Resah a présenté sa politique RSE**, sa stratégie achats durables, sous la forme d'un **Schéma de Promotion des Achats Socialement Responsables (SPASER)**, ainsi que la démarche de labélisation « Relations Fournisseurs Achats Responsables » engagée.



S'inspirant des lignes directrices de la norme ISO 26 000, relative à la responsabilité sociétale, **le Resah veut stimuler la création de valeur sociétale par la RSE** au regard de quatre impacts visés :

- ◆ **La qualité des services proposés par les organismes publics et d'intérêt général** qui interviennent dans le secteur sanitaire, médico-social et social, ainsi que **la qualité de vie au travail des collaborateurs**,
- ◆ **La protection de l'environnement**,
- ◆ **Le progrès social**,
- ◆ **La performance achat et logistique**.



**RSE**  
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

# 2

## Les adhérents

L'accès aux prestations de service d'achat centralisé du Resah est réservé aux adhérents de la centrale d'achat. Pour bénéficier d'une offre, une personne morale doit donc adhérer à la centrale d'achat.



### Les adhérents de la centrale d'achat sont :

- ◆ Les membres du GIP ;
- ◆ Les établissements partie d'un groupe hospitalier de territoire, non membre du GIP, pour lesquels l'établissement support a signé une convention d'accès aux services d'achat centralisé du Resah ;
- ◆ Les personnes morales, n'ayant pas la qualité de membre du GIP, dont la demande d'adhésion à la centrale d'achat a été validée par le directeur général du Resah.

Pour en savoir plus  
consultez  
la rubrique « adhérents »  
sur le site du Resah

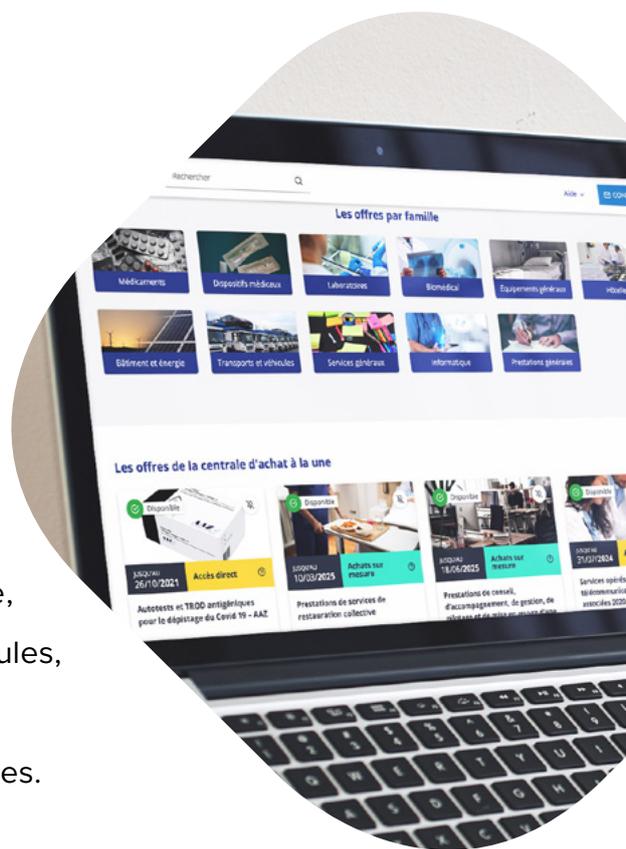


# 3 Les offres

La centrale d'achat du Resah propose plus de 3 500 offres conclues avec 700 fournisseurs (dont 40 % de PME) et relevant de 11 familles d'achat :

- ◆ Médicaments,
- ◆ Dispositifs médicaux,
- ◆ Laboratoire,
- ◆ Biomédical,
- ◆ Équipements généraux,
- ◆ Services généraux,
- ◆ Hôtellerie,
- ◆ Bâtiment et Énergie,
- ◆ Transports et véhicules,
- ◆ Informatique,
- ◆ Prestations générales.

**Attention, certaines offres ne sont pas accessibles à tous nos adhérents** (ex. : certaines offres sont réservées aux établissements de santé ou aux établissements du secteur médico-social). N'hésitez pas à nous contacter pour vérifier l'éligibilité de votre entité aux offres qui pourraient vous intéresser.



700  
FOURNISSEURS  
3500  
OFFRES  
11  
FAMILLES  
D'ACHAT

# 4

## Les modalités d'accès aux offres

La centrale d'achat du Resah peut agir en tant que **centrale d'achat intermédiaire** <sup>(1)</sup> ou **grossiste** <sup>(2)</sup>.

En fonction de la modalité d'accès à l'offre intermédiaire ou grossiste, les étapes pour en bénéficier sont différentes. Elles vous sont expliquées ci-dessous.

### A

## La centrale d'achat intermédiaire



### Un lien direct avec le titulaire

Lorsqu'une offre accessible en centrale d'achat intermédiaire vous intéresse, vous devez commencer par **signer la convention de service d'achat centralisé** correspondante. Une fois la convention reçue, **le Resah vous met à disposition les pièces du marché** et c'est vous qui exécutez ce dernier auprès du titulaire.

**Pendant la durée de vie du marché, vous êtes en lien direct avec le titulaire :**

- ◆ Les bons de commande sont à transmettre au titulaire
- ◆ Les factures reçues sont au nom du titulaire

Pour connaître les conditions de l'offre (bordereau des prix, cahier des charges) <sup>(3)</sup> avant de signer la convention de service d'achat centralisé, vous pouvez nous contacter ou solliciter le titulaire dont les coordonnées sont disponibles sur la page de l'offre de l'espace acheteur du Resah (cf. chapitre sur l'espace acheteur) dans la rubrique « documents disponibles ».

(1) Centrale d'achat « intermédiaire » : cf. article L. 2113-2, 2° du code de la commande publique

(2) Centrale d'achat « grossiste » : cf. article L. 2113-2, 1° du code de la commande publique

Dans les deux hypothèses, l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées : cf. article L. 2113-4 du code de la commande publique.

(3) Ces données ne sont pas disponibles en accès libre sur l'espace acheteur. Vous pouvez les obtenir sur demande.

# La convention de service d'achat centralisé

Pour bénéficier d'une offre, il faut en premier lieu télécharger, compléter et signer la convention de service d'achat centralisé correspondante avec le Resah.

La convention de service d'achat centralisé est un marché public conclu sans publicité ni mise en concurrence visant à permettre à un pouvoir adjudicateur d'accéder à un marché conclu par le Resah agissant en tant que centrale d'achat intermédiaire : considérant l'article 70 de la directive 2014/24/CE.

CLIQUEZ ICI  
POUR CONSULTER  
L'ARTICLE 70 DE LA  
DIRECTIVE 2014/24/CE



La convention et ses annexes sont à renvoyer complétées et signées à l'adresse mail de votre région (cf. l'équipe de la relation adhérents - P.19), accompagnées du bon de commande <sup>(1)</sup> correspondant au montant de la cotisation.

Vous pouvez retrouver votre convention contre signée par le Resah en vous rendant dans votre espace personnel (rubrique « tableau de bord », « mes marchés »).

## La cotisation d'accès : un paiement à l'usage

**Le montant de la cotisation d'accès à une offre est indiqué dans chaque convention de service d'achat centralisé.** Celui-ci, net de taxe, varie en fonction de la complexité de la création et du suivi d'exécution de l'offre et est adapté selon la typologie de l'adhérent.

La périodicité de la cotisation diffère selon la récurrence de l'achat concerné : **contribution unique pour les achats non récurrents, contribution annuelle pour les achats récurrents.**

La convention de service d'achat centralisé précise également les modalités de règlement, à savoir :

- ◆ Le 1er titre de recettes est envoyé dès le début d'exécution du marché mis à disposition (pour une période de 12 mois). Les titres suivants sont envoyés au 1er trimestre des années civiles suivantes jusqu'à la date de fin d'exécution des marchés mis à disposition.
- ◆ La contribution est proratisée sur le dernier titre de recettes (pas de proratisation pour une durée inférieure à 12 mois)

Pour certains marchés, le Resah perçoit de la part du titulaire du marché, une contribution au service de diffusion et d'aide à l'exécution de l'accord-cadre. Celle-ci est calculée sur la base des reportings de chiffres d'affaires transmis par le titulaire au Resah. Le Resah pourra vous solliciter pour effectuer un contrôle du montant des achats réalisés.

(1) Votre bon de commande doit mentionner le numéro d'engagement juridique ainsi que le code service pour les utilisateurs de CHORUS PRO

Cas particulier pour les groupements : Le bon de commande est à transmis par le signataire si ce dernier paie l'intégralité de la contribution. Chaque bénéficiaire peut également communiquer au Resah le bon de commande relatif à son propre engagement financier (lorsque chaque bénéficiaire paie directement une partie de la contribution au Resah).

# La mise à disposition des pièces de marché

La mise à disposition des pièces de marché s'effectue uniquement via l'espace acheteur.

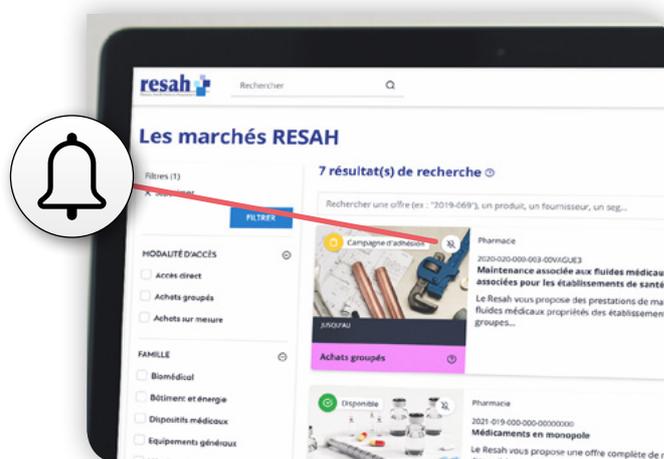
Dans l'onglet « **Mes marchés** » de l'espace acheteur, vous retrouvez l'ensemble des marchés et des pièces contractuelles pour lesquels vous avez signé une convention avec le Resah :

- ◆ Dans la rubrique « **documents** » : vous retrouvez la **convention contre-signée** par le Resah et **les pièces de l'accord-cadre**.
- ◆ Le cas échéant, vous retrouvez **les pièces relatives au marché subséquent** dans la rubrique « **marchés subséquents** ».

*Cas particulier : pour les offres de la filière pharmacie (médicaments et dispositifs médicaux stériles), la transmission des pièces contractuelles s'effectue principalement via la plateforme EPICURE.*

Lorsque vous avez signé une convention avec le Resah, nous vous recommandons vivement de **vous abonner à l'offre sur l'espace acheteur** en cliquant sur le symbole de la « **cloche** » en haut à droite de la photo illustrant l'offre.

Ceci vous permettra de **recevoir des notifications par mail** vous informant notamment de la disponibilité de nouveaux documents dans votre espace personnel (conventions contre-signées par le Resah, pièces des marchés, avenants...).



# Les 3 types d'offres en centrale d'achat intermédiaire

1

## Les offres « accès direct »

Lorsque l'offre est disponible, vous pouvez y accéder à tout moment.

*Exemple :*  
Services opérés de télécommunications et prestations associées.



2

## Les offres « achats groupés »

Pour bénéficier de ces offres, vous devez participer à une campagne d'achat mutualisé accessible uniquement avec engagement préalable selon un calendrier défini.

*Exemple :*  
Fourniture et distribution d'énergie électrique et services associés.



3

## Les offres « achats sur mesure »

Ces offres impliquent une externalisation de tout ou partie d'un processus d'achat complexe.

*Exemple :* Prestations de services de restauration collective.



## Comment bénéficier des offres depuis l'espace acheteur du Resah ?

1

Je me connecte pour télécharger la convention de service d'achat centralisé disponible dans les documents.

2

Je complète et signe la convention accompagnée d'un bon de commande du montant de ma convention et les renvoie au Resah à l'adresse mail de ma région.

3

Le Resah m'ouvre l'accès aux documents de marché, je peux passer mon/mes bons de commande.

1

Je me connecte pour télécharger la convention de service d'achat centralisé et les documents annexes disponibles dans les documents.

2

Je complète et signe la convention et le recueil les documents annexes et les renvoie au Resah à l'adresse mail de ma région.

3

Le Resah procède aux opérations nécessaires à l'obtention de l'offre la plus adaptée à mes besoins et m'informe de la procédure.

1

Je me connecte pour télécharger la convention de service d'achat centralisé disponible dans les documents.

2

Je complète et signe la convention accompagnée d'un bon de commande du montant de ma convention et les renvoie au Resah à l'adresse mail de ma région.

3

Le Resah procède aux opérations nécessaires à l'obtention de l'offre la plus adaptée à mes attentes.

4

Dès notification du marché subséquent ou spécifique, le Resah m'ouvre l'accès aux documents de marché.



Pour recevoir toutes les notifications liées au suivi d'exécution de mon marché, je n'oublie pas de m'abonner à l'offre en cliquant sur le symbole de la cloche



## Obtention d'un devis de la part du Resah

**Pour passer commande dans le cadre d'une offre accessible en centrale d'achat grossiste, la première étape consiste à obtenir un devis de la part du Resah.**

Pour cela, vous devez **prendre contact avec le fournisseur de l'offre** qui vous intéresse afin de **définir avec lui votre projet**. Les coordonnées des fournisseurs sont disponibles en téléchargement sur chacune des pages des offres sur l'espace acheteur dans la rubrique « documents disponibles » (une carte de visite est téléchargeable en mode connecté uniquement).

**Une fois la proposition validée avec le fournisseur, ce dernier transmet les éléments au Resah.**

Ensuite, **le Resah vous envoie un devis accompagné des conditions générales de vente** et, le cas échéant, des conditions générales d'exécution.

**Les prix indiqués dans le devis incluent la marge du Resah.**

**Vous n'avez pas de cotisation d'accès à payer en plus.**

Vous ne recevez pas d'autres documents à signer ni à renvoyer.

L'ensemble des documents (devis signé, conditions générales et bon de commande) constituent un marché public de services d'achat centralisé : considérant l'article 70 de la directive 2014/24/CE.

CLIQUEZ ICI  
POUR CONSULTER  
L'ARTICLE 70 DE LA  
DIRECTIVE 2014/24/CE



## Envoi d'un bon de commande au Resah

**Une fois le devis reçu, vous passez commande auprès du Resah.**

**Votre bon de commande doit reprendre les éléments du devis transmis** par le Resah et être envoyé à l'adresse **commandes@resah.fr**.

Votre bon de commande peut être accompagné du devis signé de votre part.

## Précisions sur la facturation

Le Resah procède à l'émission des titres de recette, dès réception du procès-verbal (PV) de livraison ou de PV de service signé de votre part. C'est le fournisseur ou le prestataire qui se charge de transmettre le PV signé au Resah.

Pour les établissements publics, les titres de recette sont déposés sur le portail CHORUS PRO. Pour les autres structures, les titres de recette sont envoyés par courrier, sauf demande expresse de votre part pour un envoi par courriel. Pour toutes questions relatives à vos commandes en cours, écrivez-nous à **commandes@resah.fr** en précisant notamment le numéro indiqué sur le devis.

# Les 2 types d'offres en centrale d'achat grossiste

En centrale d'achat grossiste, 2 types d'offres vous sont proposées :



## Les offres « accès direct »

Lorsque l'offre est disponible, vous pouvez y accéder à tout moment.

Exemple : Fourniture de défibrillateurs.



## Comment bénéficier de cette offre ?

1

Je me **connecte pour consulter les documents**, notamment les **coordonnées du fournisseur sur la carte de visite**.

2

Je prends **contact avec le fournisseur** pour évaluer mon besoin.

3

Une fois la **proposition validée**, le Resah m'envoie les documents nécessaires à la contractualisation.

4

Je renvoie au Resah l'ensemble des **documents remplis et signés**.

5

Le Resah m'informe de la **prise en compte de ma commande**.



## Les offres « achats sur mesure »

Ces offres impliquent une externalisation de tout ou partie d'un processus d'achat complexe, c'est-à-dire la passation préalable d'un marché subséquent.



Sur l'espace acheteur, ces offres sont signalées avec un macaron « marché subséquent ».

Exemple : Prestations d'expertise et de conseil (Capgemini, EY, CNEH, Cabinet Houdart)



## Comment bénéficier de cette offre ?

1

Je me **connecte pour télécharger la convention** de service d'achat centralisé disponible dans les documents.

2

Je **renvoie la convention au Resah** à l'adresse mail commandes@resah.fr qui passe le marché subséquent et m'envoie le devis correspondant.

3

**J'envoie mon bon de commande** au Resah sur la base du devis.

4

Le Resah m'informe de la **prise en compte de ma commande**.

5

# L'espace acheteur : votre outil indispensable

A

## Les fonctionnalités

Accessible sur :

L'espace acheteur du Resah vous donne accès :

- ◆ au **catalogue en ligne de l'ensemble des offres de la centrale d'achat**. Vous avez la possibilité d'exporter la liste des offres sous format Excel\*. Cette liste peut être établie selon vos critères de recherche préalablement renseignés ;
- ◆ à un calendrier des **campagnes d'achats groupés** en cours ;
- ◆ à **un espace personnel** (tableau de bord) vous permettant d'accéder à **vos documents contractuels** et à vos reportings\* ;
- ◆ à la fonctionnalité d'**abonnement** pour suivre l'actualité des offres dont vous bénéficiez ou qui vous intéressent\* ;
- ◆ à une **messagerie intégrée** permettant d'échanger avec les équipes du Resah et de suivre en temps réel l'avancée du traitement de vos demandes\* ;
- ◆ au **service de prise de rendez-vous** afin de planifier un échange téléphonique avec les équipes\*.

\*fonctionnalités nécessitant d'être connecté

Pour utiliser l'espace acheteur en mode connecté, **vous devez créer un compte**. Nous vous incitons à le faire.



## B 2 profils différents

Lors de la création de votre compte, **deux possibilités de profil** vous sont proposées :

### 1 - Le profil administrateur :

- ◆ Dans son tableau de bord, l'administrateur a une visibilité complète des documents mis à disposition (conventions signées par le Resah, documents de l'accord cadre, pièces du marché subséquent, reportings, gains sur achat, etc.).
- ◆ L'administrateur est responsable de la gestion des droits de tous les utilisateurs de son ou de ses établissement(s) (validation, création, suppression et paramétrage des comptes utilisateurs).
- ◆ Un établissement ou GHT peut avoir un ou plusieurs administrateurs.
- ◆ Si vous êtes administrateur, nous vous invitons à télécharger le guide de l'administrateur en cliquant [ici](#)

### 2 - Le profil utilisateur :

- ◆ Dans son tableau de bord, l'utilisateur a une visibilité des documents en fonction des droits d'accès délivrés par son administrateur (droits par famille d'achats).
- ◆ La validation du compte utilisateur et son paramétrage sont assurés par l'administrateur.

## C Le club utilisateurs

L'espace acheteur a vocation à être **un outil vivant, dynamique et évolutif** afin de répondre toujours mieux à vos attentes et besoins.

C'est pourquoi un **club utilisateurs** réunissant une communauté d'utilisateurs à été mis en place pour **participer aux évolutions** et à l'**amélioration** continue de l'outil.

Pour rejoindre le **club utilisateurs**, rendez-vous dans votre tableau de bord, rubrique « mes informations personnelles ». Vous pouvez cocher la rubrique « Participation au club utilisateur de l'Espace Acheteur » en bas de page.

Newsletter

- Actualités de la filière Biologie
- Actualités de la filière Biomédical
- Actualités de la filière Informatique
- Actualités de la filière Produit santé
- Actualités des filières Achats généraux/ Hôtellerie/ Énergie/ Bâtiment
- Actualités du Resah concernant le secteur médico-social
- Actualités du Resah concernant le secteur sanitaire
- Participation au club utilisateurs de l'Espace Acheteur

# 6

## Les newsletters

Le Resah envoie régulièrement à ses adhérents des **newsletters concernant l'actualité du Resah**, qu'il s'agisse de **la centrale d'achat** (nouvelles offres, campagnes d'adhésion en cours, offres à venir) mais aussi de son **centre de ressources et d'expertise** (formations, éditions, conseil, etc.) :

- ◆ pour les structures sanitaires tous les mois,
- ◆ pour les structures médico-sociales tous les trimestres,
- ◆ par famille d'achat tous les trimestres.

Pour vous **abonner**, rendez-vous sur le site du Resah, dans **votre tableau de bord, sur l'espace acheteur**.

### Newsletter

- Actualités de la filière Biologie
- Actualités de la filière Biomédical
- Actualités de la filière Informatique
- Actualités de la filière Produit santé
- Actualités des filières Achats généraux/ Hôtellerie/ Énergie/ Bâtiment
- Actualités du Resah concernant le secteur médico-social
- Actualités du Resah concernant le secteur sanitaire
- Participation au club utilisateurs de l'Espace Acheteur



# L'équipe de la relation adhérents

L'équipe de la relation adhérents est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner tout au long de votre parcours avec le Resah. Une équipe de 7 personnes est mobilisée pour répondre à vos questions et vous guider dans votre travail avec le Resah. Vous pouvez la contacter notamment dans les cas suivants :

- ◆ Besoin d'un **complément d'information** sur une offre ; vous n'arrivez pas à accéder à un document ; une formulation ne vous semble pas claire ; vous ne savez pas si cette offre correspond exactement à votre besoin.
- ◆ **Accompagnement sur les modalités d'accès aux offres** : vous avez un doute sur la contractualisation ; vous n'êtes pas sûr d'avoir le bon document ou de l'avoir complété correctement.
- ◆ **Suivi des commandes** : vous souhaitez savoir où en est la commande passée ou quand sera notifié le marché subséquent que vous attendez.
- ◆ **Problèmes d'exécution de marché** : vous bénéficiez d'un marché Resah et vous rencontrez un problème avec le fournisseur.
- ◆ **Renseignement sur la facturation** : vous ne comprenez pas à quoi correspond le titre de recette que vous avez reçu ; vous n'êtes pas en accord avec le montant.
- ◆ **Toute question relative à l'utilisation de l'espace acheteur** : vous n'arrivez pas à vous connecter ou à créer un compte, vous ne retrouvez pas vos documents.



## Comment contacter l'équipe de la relation adhérents ?

### Une adresse mail en fonction de votre région d'implantation

- ◆ Auvergne-Rhône-Alpes : centrale-achat-aura@resah.fr
- ◆ Bourgogne-Franche-Comté : centrale-achat-bfc@resah.fr
- ◆ Bretagne : centrale-achat-bretagne@resah.fr
- ◆ Centre-Val de Loire : centrale-achat-cvl@resah.fr
- ◆ Grand Est : centrale-achat-grandest@resah.fr
- ◆ Hauts-de-France : centrale-achat-hdf@resah.fr
- ◆ Ile de France : centrale-achat-idf@resah.fr
- ◆ Normandie : centrale-achat-normandie@resah.fr
- ◆ Nouvelle-Aquitaine : centrale-achat-na@resah.fr
- ◆ Occitanie : centrale-achat-occitanie@resah.fr
- ◆ Outre-mer : centrale-achat-outremer@resah.fr
- ◆ Pays de la Loire : centrale-achat-paysdelaloire@resah.fr
- ◆ Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse : centrale-achat-paca-corse@resah.fr

### Une messagerie intégrée

Depuis votre **espace acheteur**, vous avez la possibilité de **poser une question aux équipes** de la relation adhérent. Pour utiliser cette messagerie intégrée, vous devez vous rendre dans la rubrique « **Adhérents** ».

Dès la **réponse** apportée, vous recevrez une **notification par mail**. Vous retrouverez également l'historique de nos échanges (questions/réponses) dans votre espace personnel.



## Des rendez-vous téléphoniques

Depuis votre espace acheteur vous avez la possibilité de **prendre un rendez-vous de 15 minutes** pour **échanger par téléphone** avec une personne de l'équipe de la relation adhérents selon le créneau horaire qui vous convient. Dans la rubrique « **mes échanges avec le Resah** », cliquez sur « **prendre un rendez-vous** » et suivez les instructions.



UN NUMÉRO D'APPEL UNIQUE :  
**01 55 78 54 54**  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h



## Des webconférences :

Régulièrement, des **webconférences gratuites** animées par la direction relation adhérents sur la thématique « **comment travailler avec le Resah ?** » vous sont proposées.



N'hésitez pas à vous inscrire pour en savoir plus et poser vos questions en direct. Cliquez ci-contre pour consulter le calendrier des prochaines webconférences.

CLIQUEZ ICI  
POUR CONSULTER  
LE CALENDRIER

## L'équipe de la relation adhérents

**Delphine Janin**



**Fabrice Bellerophon**



**Justine Defiolle**



**Kamar Arif  
Lecharny**



**Lila Poulailleau**



**Virginie Souliard**



**Linda Zerouala**

# Les correspondants régionaux

Votre correspondant régional, représentant du Resah basé dans votre région, est en charge de piloter, suivre et animer le réseau à l'échelle régionale. Il est également à votre disposition pour vous accompagner sur les projets structurants pour votre établissement.



## BUREAU DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 18 janvier 2023, s'est réuni le 2 février 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

### Administrateurs.trices :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Mathieu MONOT  
Madame Nadia AZOUG  
Monsieur Michel HOEN  
Madame Marlène DOINE  
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA  
Monsieur Philippe GERMAIN

#### **Excusée**

Madame Pascale LABBE

**Soit 6 membres** à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

### Administration :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Bertrand PRADE  
Madame Linda PORCHER  
Monsieur Jean-Marc POULAIN  
Madame Clémence DEBAILLE  
Madame Pauline HUGOT  
Madame Christelle ROSENTHAL  
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général  
Directrice Générale Adjointe  
Directeur Général Adjoint  
Directrice Générale Adjointe  
Cheffe de cabinet  
Secrétaire de Direction  
Secrétaire de Direction

#### **Excusée**

Madame Cécile MAGE

Directrice Générale Adjointe

**Direction  
Développement  
patrimonial et  
Maîtrise d’Ouvrage**  
Renouvellement  
Urbain  
EM/PA

**Objet : Bobigny-Drancy**

Projet de renouvellement urbain - Quartier Edouard Vaillant - Abreuvoir  
Approbation de l’engagement du processus de démolition de 20 logements rue de  
Vienne à Bobigny

**LE PRESIDENT EXPOSE**

03 - Abreuvoir V01

Vu l’engagement de Seine-Saint-Denis habitat dans le projet NPNRU Quartier  
Edouard Vaillant – Abreuvoir à Bobigny / Drancy ;

**Bureau**

Délibération n°  
02.01.23

Vu la convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU  
Quartier Edouard Vaillant – Abreuvoir à Bobigny / Drancy approuvée par  
délibération n° 02.07.2021 du Bureau du 02/12/2021 et signée le 19/07/2022 ;

Adopté à l’unanimité

Vu la délibération n°03.01.22 du Bureau du 3/02/2022 approuvant l’engagement  
du processus de démolition de 238 logements pour les Equerres Washington  
Nord et Sud, les Equerres Ankara-Prague-Vaillant et de démolition partielle du  
Serpentin ;

Adopté à la majorité

Voix contre

Considérant les évolutions du projet urbain porté par Est Ensemble dans le  
secteur de la rue de Vienne, et notamment le passage de 60 à 20 démolitions ;

Abstention (s)

Considérant la validation de ce nouveau projet urbain par le comité  
d’engagement de l’ANRU du 17 novembre 2022 ;

NPPV

Il est proposé au Bureau, conformément à l’article L 443-15-1 du code de la  
construction et de l’habitation, d’approuver la démolition de 20 logements rue de  
Vienne et d’autoriser le Directeur Général à demander au préfet son accord.

**LE BUREAU DELIBERE**

Article 1

Approuve le projet de démolition de 20 logements rue de Vienne (pour un total  
porté à 258 logements démolis à l’échelle du projet urbain), et autorise le  
Directeur Général à prendre tout acte de gestion en ce sens.

Article 2

Autorise le Directeur Général ou son représentant à solliciter les financements  
nécessaires à la réalisation de l’opération.

Le Président

**Mathieu MONOT**  
Conseiller départemental

Direction des  
affaires juridiques,  
de la commande  
publique et des  
moyens généraux

## BUREAU DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 18 janvier 2023, s'est réuni le 2 février 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

### **Présent-e-s**

Monsieur Mathieu MONOT  
Madame Nadia AZOUG  
Monsieur Michel HOEN  
Madame Marlène DOINE  
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA  
Monsieur Philippe GERMAIN

### **Excusée**

Madame Pascale LABBE

**Soit 6 membres** à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Administration :

### **Présent-e-s**

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet
Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction
Madame Prisca PREVOT	Secrétaire de Direction

### **Excusée**

Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
--------------------	------------------------------

**Objet : Rosny-sous-Bois - Pré-Gentil « lot 12 »**

Avenant n°3 à la convention de gestion du 27 février 2020 visant à modifier la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

**Pôle Marchés**

**LE PRESIDENT EXPOSE**

2S/

Vu les statuts constitutifs de la SCCV « ALTHEA » du 25 février 2020 ;

02 BIS - Pré Gentil V01

Vu la convention de gestion du 27 février 2020 visant à définir la répartition entre les associés de la SCCV « ALTHEA » des missions menant à la bonne réalisation du projet immobilier objet de la création de la SCCV ;

**Bureau**

Délibération n°

01.01.23

Vu l'avenant n°1 à la convention de gestion visant à apporter des précisions aux règles de passation des marchés quant à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du Pouvoir Adjudicateur compétents pour l'attribution des marchés concernés par la convention ;

Adopté à l'unanimité

Vu l'avenant n°2 visant à définir la répartition entre les associés de la SCCV « ALTHEA » des missions menant à la bonne réalisation du projet immobilier objet de la création de la SCCV ;

Adopté à la majorité

Considérant que Madame Juliette LEFEU, désignée administratrice de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), a quitté ses fonctions de Directrice de la Maîtrise d'ouvrage de Seine-Saint-Denis habitat ;

Voix contre

Considérant la nécessité d'établir un avenant à ladite convention afin de substituer Madame Clémence DEBAILLE, Directrice Générale Adjointe chargée du Développement Patrimonial et de la Maîtrise d'Ouvrage de Seine-Saint-Denis habitat, à Madame Juliette LEFEU, en tant qu'administratrice de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) constituée dans le cadre de l'opération visée en objet ;

Abstention (s)

NPPV

Vu l'avenant n°3 à la convention établi en ce sens, **ci-annexé** ;

**LE BUREAU DELIBERE**

Article unique

Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention de gestion du 27 février 2020 conclue entre les sociétaires de la SCCV « ALTHEA ».

Le Président

**Mathieu MONOT**  
Conseiller départemental

**AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE GESTION  
ENTRE LES SOCIETAIRES DE LA SCCV « ALTHEA »**

Le présent avenant est conclu entre :

D'une Part,

- la SCCV « ALTHEA », société civile de construction vente, au capital de 1000 euros, dont le siège social est à BOBIGNY (93000) 10 rue Gisèle Halimi, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY, sous le numéro D 883 713 976, représentée par son gérant, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'H.L.M LES HABITATIONS POPULAIRES, dûment représentée par son Directeur Général, Monsieur Frédéric RAGUENEAU,

Désignée ci-après la SCCV ALTHEA ou le Mandant,

Et d'autre part, les Associés de ladite SCCV « ALTHEA » :

- La Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'H.L.M « Les Habitations Populaires », Société anonyme à capital variable dont le siège social est à BOBIGNY CEDEX (93002) – 10 rue Gisèle Halimi, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY, sous le numéro B 575 751 656, dûment représentée à l'effet des présentes par Monsieur Frédéric RAGUENEAU, Directeur Général,

- L'Office public de l'habitat « Seine-Saint-Denis habitat », (sigle SSDh) Etablissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est à BOBIGNY CEDEX (93002) BP 72 –10 rue Gisèle Halimi, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny dûment représenté à l'effet des présentes par Monsieur Bertrand PRADE, Directeur Général,

- La Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'H.L.M « LOGIPOSTEL », ayant son siège social à PARIS 9ème arrondissement – 1, rue de Provence, identifiée au SIREN sous le n° 542 050 224 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, dûment représentée à l'effet des présentes par Monsieur Jean-Pierre MIRIEL, Président-Directeur Général,

La convention de gestion, signée par le Mandant et les Associés de ladite SCCV « ALTHEA » le 27 février 2020, vise à définir la répartition entre les associés des missions menant à la bonne réalisation du projet immobilier objet de la création de la SCCV.

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier la composition des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

**Article 2 : Modifications apportées à la convention de gestion**

Madame Juliette LEFEU, désignée administratrice de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) par le biais de l'avenant n°1 à la convention de gestion, ayant quitté ses fonctions de Directrice de la Maîtrise d'ouvrage de Seine-Saint-Denis habitat, l'article 7.1 de ladite convention est modifié afin de substituer Madame Clémence DEBAILLE, Directrice Générale Adjointe chargée du Développement Patrimonial et de la Maîtrise d'Ouvrage de Seine-Saint-Denis habitat, à Madame Juliette LEFEU en tant qu'administratrice de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

**Article 3 : Dispositions diverses**

Toutes les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**Article 4 : caractère exécutoire**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par le Mandant et tous les associés de la SCCV.

Fait à Bobigny, le .....

En quatre exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties

**LA SCCV ALTHEA**

Représentée par

Frédéric RAGUENEAU

**La SCIC D'HLM LES HABITATIONS POPULAIRES**

Représentée par Le Directeur Général

Frédéric RAGUENEAU

**La SCIC D'HLM LOGIPOSTEL**

Représentée par Le Président Directeur  
Général

Jean-Pierre MIRIEL

**SEINE-SAINT-DENIS HABITAT**

Représenté par Le Directeur Général

Bertrand PRADE

## BUREAU DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 18 janvier 2023, s'est réuni le 2 février 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

### Administrateurs.trices :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Mathieu MONOT  
Madame Nadia AZOUG  
Monsieur Michel HOEN  
Madame Marlène DOINE  
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA  
Monsieur Philippe GERMAIN

#### **Excusée**

Madame Pascale LABBE

**Soit 6 membres** à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

### Administration :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Bertrand PRADE  
Madame Linda PORCHER  
Monsieur Jean-Marc POULAIN  
Madame Clémence DEBAILLE  
Madame Pauline HUGOT  
Madame Christelle ROSENTHAL  
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général  
Directrice Générale Adjointe  
Directeur Général Adjoint  
Directrice Générale Adjointe  
Cheffe de cabinet  
Secrétaire de Direction  
Secrétaire de Direction

#### **Excusée**

Madame Cécile MAGE

Directrice Générale Adjointe

**Direction des affaires  
juridiques, de la  
commande publique et  
des moyens généraux**

Service juridique  
SZ/S.187bis

09 - Prêtrresse EPT V01

**Bureau**

Délibération n°  
07.01.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

**Objet : Stains - La Prêtrresse**

Convention de mise à disposition de la parcelle H 219p par l'EPT Plaine Commune

**LE PRESIDENT EXPOSE**

Vu le projet de rénovation de la Cité La Prêtrresse à Stains en cours, dans le cadre du NPNRU validé lors du Comité d'Engagement de l'ANRU du 08 juillet 2019 ;

Considérant que pour mener à bien ce projet, Seine-Saint-Denis habitat devra acquérir un terrain propriété de Plaine Commune ;

Considérant que sur la parcelle H 219, d'une contenance totale d'environ 399 m<sup>2</sup> telle qu'identifiée sur le plan cadastral **ci-annexé**, propriété de Plaine Commune, l'Office projette de construire 12 boxes de stationnement, sur une emprise d'environ 150 m<sup>2</sup> ;

Considérant que, compte tenu de l'avancement des travaux de l'Office, il apparaît nécessaire de prendre possession de l'emprise considérée sans attendre la régularisation de l'acte notarié ;

Considérant qu'il a été convenu entre les parties que cette mise à disposition se fera à titre gratuit et prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 et ce jusqu'à la signature de l'acte de vente dudit terrain au profit de Seine-Saint-Denis habitat ;

Considérant que le projet de convention est en cours d'élaboration ;

**LE BUREAU DELIBERE**

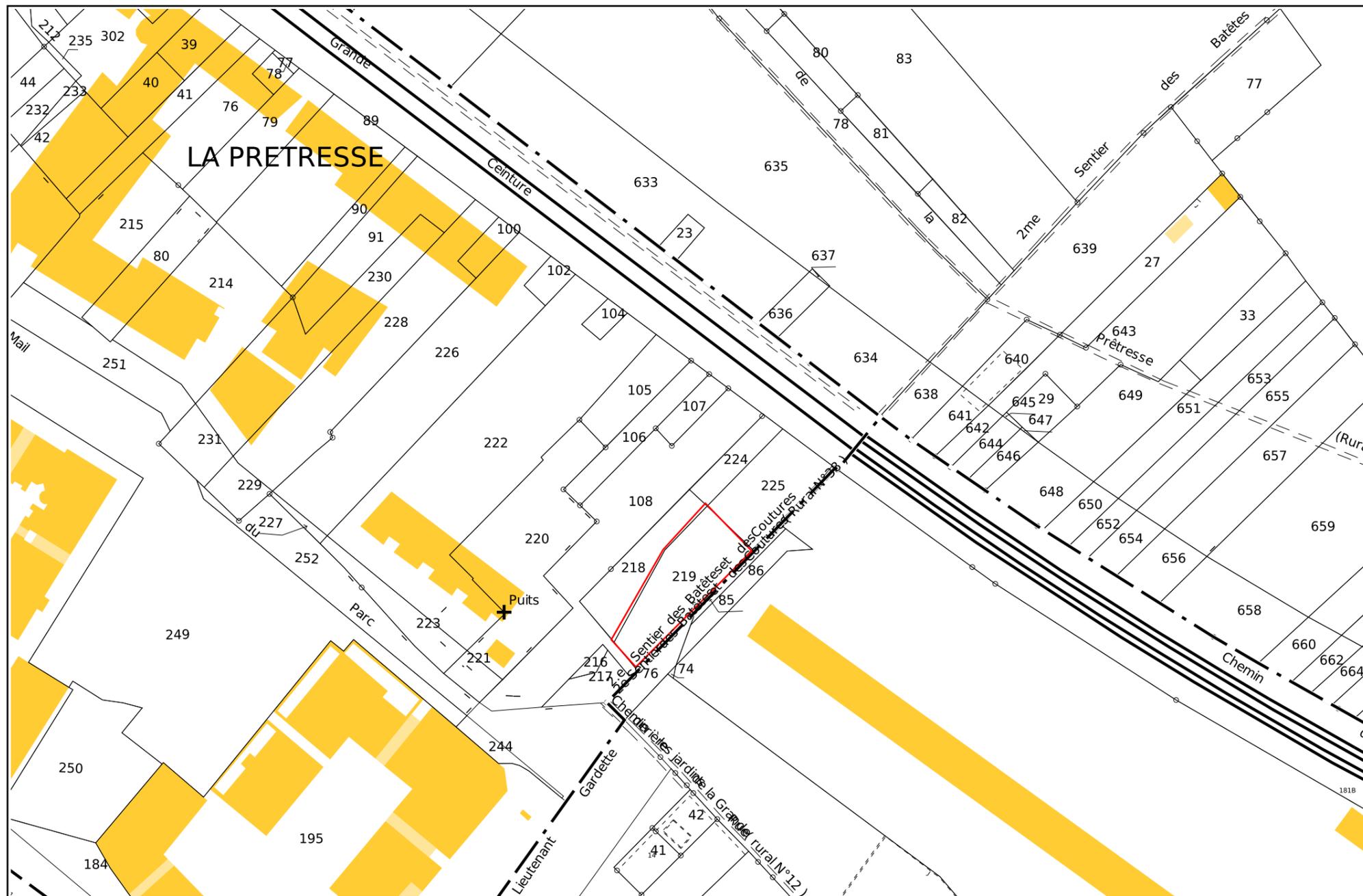
Article unique

Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer une convention de mise à disposition, au profit de Seine-Saint-Denis habitat, de la parcelle H 219p à Stains, à titre gratuit, par l'EPT Plaine Commune, au mieux des intérêts de l'Office.

Le Président

**Mathieu MONOT**  
Conseiller départemental

+ 1 annexe



Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 1600001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral

## BUREAU DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 18 janvier 2023, s'est réuni le 2 février 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

**Présent-e-s**

Monsieur Mathieu MONOT  
Madame Nadia AZOUG  
Monsieur Michel HOEN  
Madame Marlène DOINE  
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA  
Monsieur Philippe GERMAIN

**Excusée**

Madame Pascale LABBE

**Soit 6 membres** à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

Administration :

**Présent-e-s**

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet
Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction
Madame Prisca PREVOT	Secrétaire de Direction

**Excusée**

Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
--------------------	------------------------------

**Bureau**

Délibération n°

06.01.23

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

**Objet : Stains - La Prêresse**

Convention de mise à disposition de la parcelle H 225 p par le Département

**LE PRESIDENT EXPOSE**

Vu le projet de rénovation de la Cité La Prêresse à Stains en cours, dans le cadre du NPNRU validé lors du Comité d'Engagement de l'ANRU du 08 juillet 2019 ;

Considérant que pour mener à bien ce projet, Seine-Saint-Denis habitat devra acquérir un terrain propriété du Département de Seine-Saint-Denis ;

Considérant que sur la parcelle H 225, d'une contenance totale d'environ 309 m<sup>2</sup> telle qu'identifiée sur le plan cadastral **ci-annexé**, propriété du Département de Seine-Saint-Denis, l'Office projette de déplacer une clôture et de réaliser une voirie (prolongement de la rue Newton), sur une emprise d'environ 42 m<sup>2</sup> ;

Considérant que, compte tenu de l'avancement des travaux de l'Office, il apparait nécessaire de prendre possession de l'emprise considérée sans attendre la régularisation de l'acte notarié ;

Considérant qu'il a été convenu entre les parties que cette mise à disposition se fera à titre gratuit et prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 et ce jusqu'à la signature de l'acte de vente dudit terrain au profit de Seine-Saint-Denis habitat ;

Considérant que le projet de convention est en cours d'élaboration ;

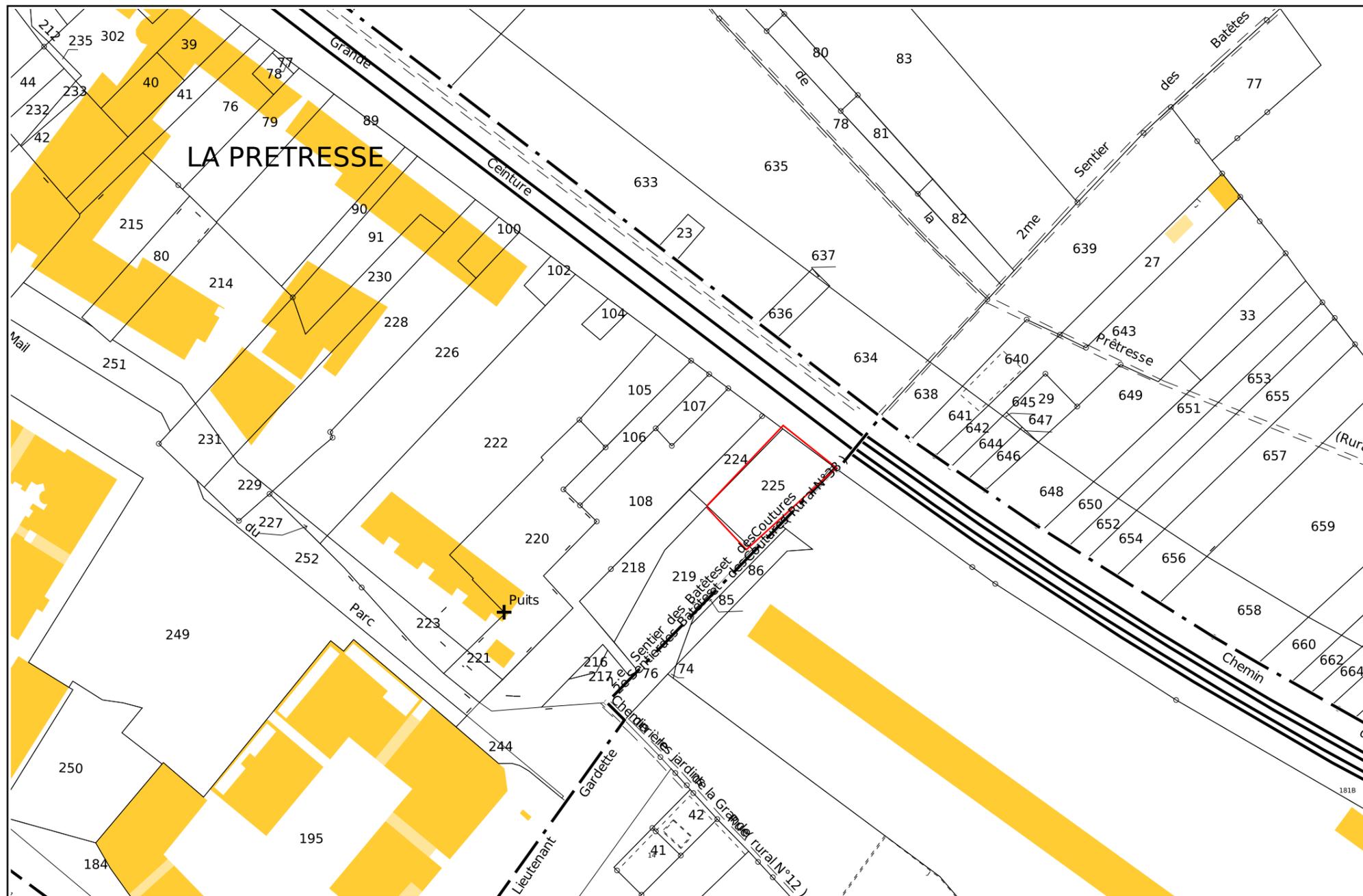
**LE BUREAU DELIBERE**

Article unique

Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer une convention de mise à disposition, au profit de Seine-Saint-Denis habitat, de la parcelle H 225p à Stains, à titre gratuit, par le Département, au mieux des intérêts de l'Office.

Le Président

**Mathieu MONOT**  
Conseiller départemental



Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 1600001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral